



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Formulaire de demande d'inscription d'une publication de presse
sur la liste départementale du Haut-Rhin des supports habilités à publier des
annonces judiciaires et légales**

- Raison sociale de l'entreprise éditrice :
- Titre de la publication de presse :
- Périodicité :
- Identité du directeur de la publication (NOM prénom) :
.....
- Coordonnées de la personne en charge du dossier (courriel et téléphone) :
.....
- Adresse complète du siège social de l'entreprise éditrice :
.....
.....
- Numéro d'inscription à la CPPAP accompagné de l'attestation de la CPPAP¹:
.....

Données moyennes, sur les 6 meilleurs mois de l'année 2022, pour la publication de
presse candidate ²:

- Tirage total (nombre d'exemplaires) :
- Diffusion gratuite ou assimilée (nombre d'exemplaires) :
- Invendus (nombre d'exemplaires) :
- Vente effective dans le département (nombre d'exemplaires) :

1 Cette attestation de la CPPAP doit notamment mentionner que la publication de presse respecte le critère fixé au 2° de l'art. 2 de loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée et précisé au I de l'art. 1^{er} du décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019.

2 Les chiffres à fournir sont les données moyennes par parution. Ils doivent être certifiés, aux choix de l'éditeur, soit par un organisme offrant la garantie de moyens d'investigation suffisants et notoirement reconnus comme tels, soit par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes.

Afin d'apprécier la régularité de la parution et le volume des informations générales, judiciaires ou techniques originales consacrées au département, fournir au moins les 7 derniers numéros parus à la date de la demande.

Fait à : Signature du représentant légal de l'entreprise
éditrice de la publication et, le cas échéant,
Le : cachet de l'expert comptable ou du commissaire
aux comptes :

La demande d'inscription assortie des pièces demandées doit être transmise avant le 2 décembre 2022.

L'envoi peut être fait par voie dématérialisée sous un format type .pdf à l'adresse électronique suivante : **pref-coordination@haut-rhin.gouv.fr**

ou par voie postale à l'adresse suivante : **Préfecture du Haut-Rhin
SCPPAT - BCIAT
7 rue Bruat
BP 10489
68 020 COLMAR CEDEX.**